

# La Palme de la répression sur le Net est attribuée à...

Tout le monde salue le formidable essor d'Internet sur la planète, l'explosion du haut débit, l'ouverture sur le monde... Le progrès technologique qui fait avancer l'humain... Sauf que tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. Car si Internet existe presque partout (même en Corée du Nord), les dictatures se méfient comme de la peste de ce média et font tout pour le contrôler.

Alors que la Fête de l'Internet ouvre ses portes en France, l'association Reporters Sans Frontières (RSF) exerce une fois encore sa fonction de poil à gratter en rappelant que la répression du Web est à l'ordre du jour, dans de nombreux pays. Avec en premier lieu, et ce n'est pas une surprise, la Chine qui continue à faire le grand écart entre sa volonté de développer les nouvelles technologies et sa paranoïa aigüe de la dissidence. « *Avec 60 cyberdissidents emprisonnés, des centaines de milliers de sites internet filtrés et une surveillance implacable des courriers électroniques, la Chine s'est imposée cette année pour la plus haute distinction* », indique le communiqué. Le Premier Prix de la censure a été décerné à l'Arabie saoudite. « *Avec plus de 400.000 publications en ligne officiellement censurées, allant de sites politiques à des mouvements islamistes non reconnus, en passant bien sûr par toute publication touchant de près ou de loin à la sexualité, le royaume saoudien a largement mérité cette récompense* », explique RSF. Le Vietnam se voit attribuer le « prix du geôlier ». « *Avec sept internautes emprisonnés, le Vietnam est la deuxième prison du monde pour les cyberdissidents* ». Cuba, les Maldives, la Syrie sont également épinglés. Quant à l'ONU, l'Organisation des Nations Unies, elle se voit décerner le « grand prix de l'hypocrisie » qui « récompense » le sommet mondial sur la société de l'information dont l'organisation et les conclusions ont été fortement critiqués. Notons également que RSF attribue à notre chère ministre déléguée à l'Industrie Nicole Fontaine le prix spécial du jury pour sa loi sur l'Economie numérique, « *texte dangereux pour la liberté d'expression des internautes* ». Ce texte vise à filtrer les contenus des sites Web par les fournisseurs d'accès... Il doit être discuté en seconde lecture par les Sénateurs au début du mois d'avril.